Envoyé en préfecture le 14/04/2023 Reçu en préfecture le 14/04/2023 Publié le 14/04/2023 ID : 030-213000904-20230403-CM20230403D 1-DE

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 03 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à 14 heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 28 mars 2023, affichée le 28 mars 2023.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Martine PAYAN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Céline JOUIN, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Valérie BRASSEUR

Céline JOUIN est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Objet: Délibération n° 20230403 01 Rajout à l'ordre du jour

Le maire propose au conseil municipal le rajout à l'ordre du jour du sujet suivant :

- Cession à la commune de la parcelle B 709 située à Brin

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote, approuve la proposition du maire.

Résultat du vote:

Voix contre: 0

Abstention: 0

Voix pour: 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL